

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 29 avril dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Prestation musicale "Fête de la Musique" - dimanche 20 juin 2004 - contrat passé avec l'association "Zic en Scène" - coût de la prestation : 800 €
- ↳ Prestation spectacle "Journal d'un poilu" - vendredi 12 novembre 2004 - contrat avec la société Philippe Vaillant - montant de la prestation : 3 217,75 €
- ↳ Prestation musicale "Fête de la Musique" - samedi 19 juin 2004 - contrat passé avec l'association "NRJ Dieppe" - coût de la prestation : 1 610 €
- ↳ Occupation du domaine public de la station balnéaire en vue de l'exploitation du bar-restaurant "La Rotonde" - convention avec M. Nicolas François - période : du 8 mai au 31 août 2004 - montant de la redevance forfaitaire : 2 500 €TTC.
- ↳ Système d'Information Géographique - SIG - transfert sur le budget de la Ville de Dieppe des contrats de maintenance - bénéficiaires des contrats : société Géomap, Géomédia et 2CLI.
- ↳ Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux - marché passé avec la société Air Net Pro - durée du marché : jusqu'au 31 décembre 2004 - montant total du marché : 2 273,60 €TTC.
- ↳ Fête de la musique - dimanche 20 juin 2004 - contrat de prestation d'animation d'un pique-nique musical dans le parc de Neuville lès Dieppe passé avec le groupe "Flood Back" - montant de la prestation : 300 €
- ↳ Prestation musicale "concert" - Ecole Nationale de Musique le samedi 14 août 2004 - contrat avec l'harmonie royale "De Verenigde Vrienden" - montant de la prestation : 250 €
- ↳ Acquisition d'enveloppes imprimées - marché avec la société Sepieter - marché conclu pour l'année 2004 - montant : 4 135,42 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Délégation donnée par le Conseil Municipal en date du
14 novembre 2002 en application de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales - Extension de la délégation
accordée en matière de marchés publics**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 34*

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire et à certains adjoints, pour la durée du mandat, dans toutes les matières mentionnées à l'article L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception de celles portées aux 18^{ème} et 19^{ème} alinéas correspondant aux points 17 ° et 18°.

Vu le décret n° 2004 - 15 en date du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et plus particulièrement l'article 28 relatif aux marchés publics passés selon la procédure adaptée lesquels, constituent les « marchés passés sans formalités préalables » mentionnés à l'article 9 de la loi n° 2001 – 1168 du 11 décembre 2001 (article 2122-22 du CGCT – cinquième alinéa - 4° -),

Considérant que, pour les Collectivités Territoriales, la procédure adaptée peut être utilisée pour la passation des marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à 230 000 €HT,

Qu'au regard des dispositions susvisées, la délégation consentie par délibération en date du 14 novembre 2002 pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics passés sans formalités préalables et, dont le seuil maximum était fixé à l'époque à 90 000 €HT, peut désormais être donnée **pour les marchés publics inférieurs à 230 000 €HT passés selon la procédure adaptée,**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer les termes de la délibération n° 19 en date du 14 novembre 2002 relative à la mise en œuvre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'étendre la délégation consentie en matière de marchés publics (4°),

2°) de décider qu'en matière de marchés publics, désormais M. le Député-Maire sera chargé, pour la durée du mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés «sans formalités préalables » (procédure adaptée) en raison de leur montant (**soit jusqu'au seuil de 230 000 €HT**), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3°) de préciser que le dispositif de délégation au profit de certains adjoints, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Député-Maire, tel qu'arrêté dans le cadre de la délibération en date du 14 novembre 2002 demeure inchangé.

Ainsi, cette délégation consentie en matière de marchés publics, en cas d'empêchement de M. LEVEAU - Député-Maire, pourra également être exercée par M. Jean BAZIN – adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément de M. Edouard LEVEAU - Député-Maire et de M. Jean BAZIN – adjoint, cette délégation pourra être exercée par M. Pierre HAMEL – 1^{er} adjoint,

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément de M. Edouard LEVEAU, M. Jean BAZIN et M. Pierre HAMEL, cette délégation pourra être exercée par Mme Françoise BILLIEZ – 2^{ème} adjointe,

Enfin en cas d'absence ou d'empêchement simultanément de M. Edouard LEVEAU, M. Jean BAZIN, M. Pierre HAMEL et Mme Françoise BILLIEZ, cette délégation pourra être exercée par M. Patrick HOORNAERT – 3^{ème} adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réélection suite à la démission de Mme Sandrine HUREL en tant que
Conseiller Municipal -
Commission n°3 - Urbanisme - Environnement - Economie - Transports
- Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie
Commission n°4 - Affaires scolaires et périscolaires - Petite enfance -
Formation - Sport - Station balnéaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 34*

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que lors de sa séance du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a créé cinq commissions au sein desquelles siègent, outre M. le Maire, Président de droit, huit membres du Conseil élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à la démission de Mme Sandrine HUREL, le Conseil Municipal est invité à réélire, par vote à bulletins secrets, les huit membres des commissions :

- Commission 3 - Urbanisme - Environnement - Economie - Transports - Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie
- Commission 4 - Affaires scolaires et périscolaires - Petite enfance - Formation - Sport - Station balnéaire

Membres précédemment élus :

- *Commission 3 : Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude BELLENGER, Robert GRUEL, Ludovic DIETSCH, Gérard JACQUELINE, Sandrine HUREL*
- *Commission 4 : Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL, Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE, Marie-Catherine GAILLARD - Sandrine HUREL*

Commission 3 :

Se présentent :

Liste de la majorité : Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude BELLENGER, Robert GRUEL, Roger PREVOST, Ludovic DIETSCH, Roger LECUYER.

Liste de l'opposition : Gérard JACQUELINE, Jean BEAUFILS, Christelle GILLET.

Nombre de votants.....	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	34
Quotient électoral	4,25

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 26 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,50

Liste de l'opposition : 8 suffrages, soit 1 siège, reste 3,75

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude BELLENGER, Robert GRUEL, Roger PREVOST,

Liste de l'opposition : 1 siège : Gérard JACQUELINE

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Jean BEAUFILS

**Sont donc élus à la commission n°3 - Urbanisme - Environnement - Economie -
Transports - Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie**

**Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude
BELLENGER, Robert GRUEL, Roger PREVOST, Gérard JACQUELINE,
Jean BEAUFILS.**

Commission 4 :

Se présentent :

Liste de la majorité : Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT-PAUL, Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE, Roger PREVOST, Roger LECUYER.

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD, Christelle GILLET, Arnaud COIGNET.

Nombre de votants..... 34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 34
Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0
Suffrages valablement exprimés..... 34
Quotient électoral 4,25

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 26 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,50

Liste de l'opposition : 8 suffrages, soit 1 siège, reste 3,75

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT-PAUL, Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE,

Liste de l'opposition : 1 siège : Marie-Catherine GAILLARD

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Christelle GILLET

**Sont donc élus à la commission n°4 - Affaires scolaires et périscolaires - Petite enfance -
Formation - Sport - Station balnéaire**

**Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT-PAUL,
Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE, Marie-Catherine GAILLARD,
Christelle GILLET**

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 27 mai 2004

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réélections suite à la démission de Mme Sandrine HUREL en tant que
Conseiller Municipal - Commission d'appel d'offres compétente en
matière de marchés publics**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que lors de sa séance en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a élu la commission d'appel d'offres, laquelle est composée de :

- M. BAZIN, représentant du Maire, Président,
- cinq membres titulaires
- et cinq membres suppléants

Considérant qu'il convient de réélire cette commission suite à la démission de Mme Sandrine HUREL, en tant que Conseiller Municipal,

Vu l'article 22 du décret n° 2004 - 15 du 7 janvier 2004 portant sur le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal est invité à réélire, en son sein, par vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il est précisé que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges.

M. BAZIN assurera la présidence de cette commission en tant que représentant de M. le Maire.

Se présentent :

Liste de la majorité : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL, Dominique LETEURTRE (titulaires), Christine LEVISTRE, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT-PAUL, Pierre BLONDEL, Ludovic DIETSCH (suppléants).

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD, Liliane LEGRAS (titulaires), Christelle GILLET, Liliane BOSANSKY (suppléantes).

Nombre de votants.....	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	34
Quotient électoral	6,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 26 suffrages, soit 3 sièges, reste 5,60

Liste de l'opposition : 8 suffrages, soit 1 siège, reste 1,20

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 3 sièges

Liste de l'opposition : 1 siège

Attribution du siège restant au plus fort reste : liste de la majorité

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres

Titulaires : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON (sièges attribués au nombre entier), Marie-Catherine GAILLARD (siège attribué au nombre entier), Robert GRUEL, (siège attribué au plus fort reste)

Suppléants : Christine LEVISTRE, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT-PAUL (sièges attribués au nombre entier), Christelle GILLET (siège attribué au nombre entier), Pierre BLONDEL (siège attribué au plus forte reste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réélections suite à la démission de Mme Sandrine HUREL en tant que
Conseiller Municipal - Commission d'ouverture des plis - Délégations
de service public**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que lors de sa séance en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a élu la commission d'ouverture des plis prévue à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, laquelle est composée de :

- M. BAZIN, représentant du Maire, Président,
- cinq membres titulaires
- et cinq membres suppléants

Considérant qu'il convient de réélire cette commission suite à la démission de Mme Sandrine HUREL, en tant que Conseiller Municipal,

Vu les articles L 1411.5 et D 1411.3 à D 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à réélire, en son sein, par vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir).

M. BAZIN assurera la présidence de cette commission en tant que représentant de M. le Maire.

Se présentent :

Liste de la majorité : Robert GRUEL, Pierre HAMEL, Béatrice SAINT-PAUL, Dominique LETEURTRE, Jacqueline SVRECK (titulaires), Maurice LEMASSON, Hélène TESTELIN, Franck WILKINSON, Yvette SANNIER, Roger LECUYER (suppléants).

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD, Liliane LEGRAS (titulaires), Christelle GILLET, Liliane BOSANSKY (suppléantes).

Nombre de votants.....	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	34
Quotient électoral	6,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 26 suffrages, soit 3 sièges, reste 5,60

Liste de l'opposition : 8 suffrages, soit 1 siège, reste 1,20

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 3 sièges

Liste de l'opposition : 1 siège

Attribution du siège restant au plus fort reste : liste de la majorité

Sont donc élus à la commission d'ouverture des plis - délégation de service public

Titulaires : Robert GRUEL, Pierre HAMEL, Béatrice SAINT-PAUL (sièges attribués au nombre entier), Marie-Catherine GAILLARD (siège attribué au nombre entier), Dominique LETEURTRE, (siège attribué au plus fort reste)

Suppléants : Maurice LEMASSON, Hélène TESTELIN, Franck WILKINSON (sièges attribués au nombre entier), Christelle GILLET (siège attribué au nombre entier), Yvette SANNIER (siège attribué au plus forte reste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réélections suite à la démission de Mme Sandrine HUREL en tant que
Conseiller Municipal - Commission consultative des
Services publics locaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fixé la composition de cette instance et a désigné les membres.

Cette commission est composée de :

- M. Jean BAZIN, Président, représentant de M. le Maire,
- 8 Conseillers Municipaux élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 4 représentants d'associations locales, à savoir :
 - M. Johann JACQ (Association de consommateurs Force Ouvrière),
 - M. Christian AVRIL (Association Dieppe à vélo),
 - M. Maurice DUTEURTRE, (Association les Amys du Vieux Dieppe),
 - M. Henri GAGNAIRE (Association UNAAPE).

Suite à la démission de Mme Sandrine HUREL en tant que Conseiller Municipal, le Conseil Municipal est invité à réélire ses huit représentants, par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste.

Se présentent :

Liste de la majorité : Maurice LEMASSON, Dominique LETEURTRE, Laurent MARTIN, Jacqueline SVRCEK, Yvette SANNIER, Roger PREVOST, Ludovic DIETSCH, Marie-Claude BELLENGER

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD, Liliane LEGRAS, Christelle GILLET, Liliane BOSANSKY.

Nombre de votants.....	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	34
Quotient électoral	4,25

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 26 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,50

Liste de l'opposition : 8 suffrages, soit 1 siège, reste 3,75

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges

Liste de l'opposition : 1 siège

Attribution du siège restant au plus fort reste : liste de l'opposition

Sont donc élus à la Commission consultative des Services publics locaux

**Maurice LEMASSON, Dominique LETEURTRE, Laurent MARTIN, Jacqueline
SVRCEK, Yvette SANNIER, Roger PREVOST, Marie-Catherine GAILLARD,
Liliane LEGRAS**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière et personnalité morale "l'Assiette
Dieppoise" - Désignation d'un nouveau délégué en remplacement
de M. Jean-Pierre YVARS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 26

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibérations des 14 novembre 2002 et 26 juin 2003, le Conseil Municipal, conformément aux articles 3 et 4 du règlement intérieur de l'Assiette Dieppoise, a élu les 9 membres du Conseil d'Administration à raison de 5 Conseillers Municipaux et 4 personnalités désignées en dehors du Conseil Municipal.

Considérant la lettre de démission adressée par M. Jean-Pierre YVARIS, le Conseil Municipal est invité à désigner par vote, à bulletins secrets, un nouveau délégué.

Candidat de la majorité : M. Bernard MIGNOT.

Les groupes communiste et socialiste ne présentent pas de candidats et ne participent pas au vote.

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu, par 26 voix :
M. Bernard MIGNOT**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement les Roches
Désignation d'un nouveau délégué en remplacement
de M. Jean-Pierre Yvars**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 26

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibérations des 14 novembre 2002, 30 janvier et 26 juin 2003, le Conseil Municipal, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Centre d'hébergement les « Roches » désignait les 12 membres du Conseil d'Exploitation à raison de 8 Conseillers Municipaux et 4 personnalités désignées parmi les électeurs de la commune.

Considérant la lettre de démission adressée par M. Jean-Pierre YVARS, le Conseil Municipal est invité à désigner par vote, à bulletins secrets, un nouveau délégué parmi les électeurs de la commune.

Candidat de la majorité : M. Bernard MIGNOT.

Les groupes communiste et socialiste ne présentent pas de candidats et ne participent pas au vote.

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu, par 26 voix :
M. Bernard MIGNOT

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un
Centre Informatique (SIGDCI) - Demande d'adhésion formulée par la
Communauté d'Agglomération Havraise - Modification des statuts**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est adhérente depuis 1992 au Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (S.I.G.D.C.I.).

Actuellement, ce syndicat regroupe les villes de Bolbec, de Dieppe et du Havre.

A ce jour, le S.I.G.D.C.I. est saisi par la Communauté de l'Agglomération Havraise (C.O.D.A.H.) qui réitère sa demande d'adhésion auprès de cet établissement public de coopération intercommunale. En effet, une première demande d'admission avait été formulée par la CODAH en avril 2001 ; toutefois, la procédure n'avait pu aboutir compte tenu des réserves juridiques émises, à l'époque, par les Services de l'Etat. Ces réserves sont aujourd'hui levées.

Par délibération en date du 17 mars dernier, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique a autorisé l'admission de la CODAH et a procédé à des modifications statutaires.

Conformément à l'article L 5211 - 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe ainsi que les conseils municipaux des autres communes-membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération adoptée par l'organe délibérant du syndicat pour se prononcer sur cette nouvelle admission ainsi que sur les statuts modifiés.

Les principales modifications opérées par rapport aux statuts actuels portent sur :

- le changement de dénomination du Syndicat qui devient « Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique »,
- la représentation des collectivités-membres au sein du comité syndical,

Le comité est composé de 11 délégués titulaires, à raison de :

- 5 délégués pour la Ville du Havre (contre 7 précédemment),
 - 2 délégués pour la Commune de Bolbec (sans changement)
 - 2 délégués pour la Commune de Dieppe (sans changement),
 - et 2 délégués pour la Communauté de l'Agglomération Havraise.
- Les représentants de la Ville de Dieppe ont été désignés par délibération en date du 11 septembre 2003, il s'agit de :
 - M. Jean BAZIN et de Mme Jacqueline SVRECK, membres titulaires,
 - et de Mme Dominique LETEURTRE et M. Ludovic DIETSCH, membres suppléants.
 - la composition du bureau. Désormais, la composition de cette instance n'est plus précisée dans les statuts mais sera fixée par le comité syndical,
 - les modalités de calcul des contributions des collectivités-membres.

Il est précisé, à l'identique des statuts actuels que :

- le coût de chaque application est calculé en proportion du nombre de fenêtres de télétraitement et de chaînes en temps différé qui la constituent,

- chaque collectivité ne participe qu'au coût des applications qu'elle utilise et ce, **au prorata du nombre d'agents permanents (50 %) et du nombre de micro-ordinateurs en réseau (50 %)**. Jusqu'à présent, la participation de chaque adhérent était calculée *au prorata de sa population pour 75 % et de son potentiel fiscal pour 25 %*.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'admission de la Communauté de l'Agglomération Havraise au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre informatique qui devient ainsi « Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique »,

2°) d'approuver les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fourniture et installation de jeux pour enfants dans les parcs et
espaces verts dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que de par leur situation exceptionnelle en bord de mer, les aires de jeux du square Pinsdez participent au succès touristique de la Ville.

Très fréquentées toute l'année, aussi bien en semaine par les enfants de l'école Desceliers située en face du jardin et des centres aérés que les week-ends par des enfants accompagnés par leurs parents et par des familles de toutes origines, elles favorisent les échanges et contribuent ainsi au développement social de la Ville de Dieppe.

Ces aires de jeux, largement amorties au vu du grand nombre d'enfants qui ont joué dessus, sont devenues vétustes et peuvent ne plus répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Ainsi, il est proposé de remplacer les jeux en plastique de la grande aire sablée par une grande structure aux nombreuses fonctions ludiques permettant d'accueillir un grand nombre d'enfants simultanément. Le thème retenu devra s'intégrer dans le paysage historique de la ville. La petite aire de jeux, réservée aux plus petits, accueillera des jeux de sable et des jeux à ressort. Elle sera complétée par un jeu à thème sur l'aire stabilisée à proximité. Leurs couleurs seront choisies afin de respecter l'environnement.

Afin de réaliser ces aménagements, un marché à commandes sera lancé en procédure adaptée selon le nouveau Code des Marchés Publics.

L'ensemble de ces équipements représente une enveloppe globale d'environ 200 000 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions éligibles pour de tels aménagements auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bâtiments communaux - Programmation 2004 - Travaux de mise en sécurité Ecole Boudier primaire - Demande de subvention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'à la suite du passage récent de la Commission de sécurité et dans le cadre des travaux de mise en sécurité des établissements scolaires, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de rajouter aux opérations prévues cette année la mise en sécurité de l'école primaire Boudier en faisant procéder aux divers travaux recommandés par la Commission,

2°) de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés pour cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché à commandes de travaux d'entretien, réparations, rénovations
et aménagements de voirie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le lot 1 du marché voirie attribué en 2002 à Eurovia arrive à expiration du fait que son seuil maximal pour 2004 se trouve atteint.

Un marché à commandes de travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagements de voirie reconductible 3 fois doit donc être lancé sur appel d'offres européen.

Le seuil minimal annuel est estimé à 625 000 €HT et maximal à 2 500 000 €HT.

Le seuil à prendre en compte pour le déroulement de la procédure est donc de 4 x 2 500 000 €HT soit 10 000 000 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de consultation,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande avec mise en concurrence européenne et à signer le marché à intervenir,

3°) d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Structure petite enfance en centre ville - lancement d'une procédure
d'appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'une structure petite enfance.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation des travaux.

Cette opération est estimée à la somme de 1 636 000 €(études et travaux) .

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée suite à un concours aux cabinets d'architecture Marc BERI 43, rue Pernety à PARIS 14^{ème} et Vincent REY 145, rue de Charonne à PARIS 11^{ème}.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par les maîtres d'œuvre,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert correspondant,

3°) de confier la réalisation des travaux aux entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les marchés à intervenir avec celles-ci,

4°) d'imputer la dépense relative à cette opération sur le crédit ouvert au B.P. 2004 fonction 64 – nature article 2313 – programme 23002 – service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - Demande de la
Direction Départementale de l'Equipement de Seine Maritime et de la
Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe - Permis d'immersion
en mer des déblais de dragage d'entretien du port de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 34*

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Direction Départementale de l'Équipement de Seine Maritime - Service Territorial et Maritime de Dieppe - Subdivision Maritime de Dieppe sise 1, Quai du Tonkin à Dieppe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe sise 4, Boulevard du Général de Gaulle ont sollicité auprès du Préfet le permis d'immersion en mer des déblais de dragage d'entretien du Port de Dieppe et la déclaration au titre du Code de l'Environnement des travaux précités.

Conformément au Code de l'Environnement (L 218.42 à L 218-58), le Conseil Municipal est invité par courrier préfectoral en date du 16 avril 2004 à émettre un avis sur cette demande de permis d'immersion en mer des déblais de dragage d'entretien du Port de Dieppe dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 3 mai 2004 au 3 juin 2004.

En l'absence d'impact des opérations de dragage et de clapage sur l'environnement, comme en attestent les deux tableaux de synthèse ci-joints extraits du dossier de déclaration soumis à enquête publique,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de permis d'immersion en mer des déblais de dragage.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - SARL Piochel
Rouxmesnil Bouteilles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la SARL PIOCHEL dont le siège social est Zone Verte –Zone Industrielle Louis Delaporte-76370 ROUXMENIL BOUTEILLES, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'un atelier d'application de peintures sur verre et sur tous supports implanté à l'adresse précitée.

Cette exploitation est soumise :

pour partie à déclaration :

- stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés d'une capacité totale de 15,3 tonnes,
- stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables de première catégorie représentant 14,65 m³ (en capacité équivalente),
- installations de réfrigération ou compression 3,
- compresseur d'air d'une puissance de 185 kW.

pour partie à autorisation :

- décapage ou nettoyage des métaux par traitement thermique,
- application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit d'une quantité maximale de produits (peinture et vernis) susceptible d'être utilisée de 1200 kg/j

Conformément au Code de l'Environnement (art.511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité par courrier préfectoral en date du 21 avril 2004 à émettre un avis sur cette demande de poursuite d'exploitation d'installation classée dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 24 mai 2004 au 24 juin 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Nouveau stade de l'Agglomération dieppoise - Transfert de l'assiette foncière - Terrains appartenant à la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 mars 2004, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise a déclaré d'intérêt communautaire le nouveau stade de football.

Dès lors, la maîtrise d'ouvrage se trouve transférée à la Communauté d'Agglomération qui se substitue dans les procédures à la Ville de Dieppe.

La Ville de Dieppe étant propriétaire des terrains sur lesquels doit s'implanter le nouveau stade, il reste à déterminer avec précision l'assiette foncière nécessaire au projet qui sera mise à disposition de la Communauté d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'assiette foncière du nouveau stade suivant le plan ci-joint,

2°) d'approuver l'intervention du cabinet Duhamel, géomètre-expert à Dieppe, afin d'établir un document d'arpentage,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des terrains à la Communauté d'Agglomération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession du stade Thoumyre à la Communauté d'Agglomération de la
Région Dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil de Communauté en date du 9 mars 2004, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime a inclus le stade Thoumyre, sis avenue Vauban et cadastré section AV n° 111, 122 et 123, dans le périmètre d'une zone d'activité relevant de la compétence développement économique de la Communauté d'Agglomération.

L'emprise du stade Maurice Thoumyre, situé au cœur de cette zone, doit être libérée pour la fin du 1^{er} trimestre 2005 en vue de l'extension de l'usine Alpine Renault. La Ville de Dieppe se propose donc de céder pour 1 € symbolique le stade Thoumyre à la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de développement économique, pour qu'elle le vende à la société qui sera chargée de l'extension de l'usine Alpine Renault.

Toutefois, cette cession ne pourra être effective qu'après désaffectation et déclassement du terrain. Ceux-ci n'interviendront qu'à l'issue du 1^{er} trimestre 2005 afin de limiter la période de la saison de football pendant laquelle le F.C.D. devra jouer à l'extérieur ou sur un terrain de remplacement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver, après désaffectation et déclassement, la cession de l'emprise du stade Thoumyre cadastré section AV n° 111, 122 et 123, d'une contenance de 23 618 m², à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise pour 1 € symbolique, sous condition résolutoire que le terrain serve d'assiette à l'extension de l'usine Alpine Renault,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention d'échange de données informatiques avec la Semad

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 3 décembre 2003, la SEMAD a saisi l'administration dieppoise en vue de pouvoir utiliser le cadastre numérisé, les éléments de voirie, d'éclairage public, les réseaux, le POS et le ZPPAUP, pour une meilleure exploitation des données sur son futur système d'information géographique (SIG).

Or, la Ville de Dieppe a passé convention de numérisation des données cadastrales le 25 novembre 1996, et, au titre des articles 16 et suivants de cette convention, l'administration dieppoise ne peut rediffuser à un tiers des données issues de la source DGI sans l'accord préalable des services fiscaux.

Aussi, la Direction de l'Informatique et des Télécommunications de la Ville de Dieppe a procédé à la rédaction d'un projet de convention, annexé, sur le principe de la convention antérieure (préalablement soumise à la DGI) passée avec la DRAC, laquelle avait été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 décembre 2003.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à passer convention à titre gratuit avec la SEMAD, au titre de l'article 2122-21, alinéa 7, du Code Général des Collectivités Territoriales

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fonds de solidarité Logement - Appel à cotisation 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que par courrier en date du 2 juin 2003, Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine Maritime a informé la Ville de Dieppe que par convention du 5 juin 2002, l'Etat et le Département de la Seine Maritime avaient reconduit pour les années 2002 à 2007, un nouveau Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PALPD).

Les enjeux principaux s'orientent vers l'accès au logement, la prévention des expulsions, la lutte contre les logements indignes, l'accompagnement des opérations de renouvellement urbain et la connaissance des besoins en continu.

La Ville de Dieppe est sollicitée pour renouveler sa participation à hauteur de 10 395,90 € soit 0,30 € par habitant, sur la base de 34 653 habitants (Source INSEE - Recensement 1999).

Le versement doit être effectué sur le nouveau compte Fonds de Solidarité Logement : CAF du HAVRE.

La dépense prévue au budget sera imputée sur la ligne budgétaire : Fonction 524-Nature 65738 – Service 0-3275 Logements Divers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rééchelonnement du prêt sans intérêt consenti par la Ville de Dieppe
pour l'Estran - Cité de la mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'une convention a été signée le 14 février 1994 entre la Ville de Dieppe et l'Estran pour régler les modalités de la garantie communale pour le remboursement d'un prêt relais de 2 500 000 F (381 122,54 €) contracté par l'Estran auprès de la Banque Française de Crédit Coopératif.

Un avenant à cette convention est intervenu le 2 novembre 1995, pour préciser les nouvelles obligations de l'Estran suite à la mise en jeu de la garantie communale pour le remboursement auprès de la BFCC du solde restant à courir en capital et intérêts sur le prêt relais de 2 500 000 F.

Un deuxième avenant modifiant la convention initiale a été passé le 25 avril 2000 pour modifier la durée et le montant des annuités. La somme restant due 626 336,01 F (95 484,31 €) a été échelonnée sur 10 ans à compter de 2000, sans porter intérêt et par tranches annuelles ne pouvant être inférieures à 62 633,60 F (9 548,43 €) payable auprès du Trésorier Général.

Par courrier en date du 27 mars 2004, l'Estran a sollicité la Ville de Dieppe pour un rééchelonnement de sa dette qui est actuellement de 65 000 € remboursable sur 6 ans.

Toutefois l'Estran n'étant pas en mesure, compte tenu des difficultés qu'il connaît, de faire face à son engagement, a sollicité un rééchelonnement du capital restant dû soit 65 000 € sur 8 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le rééchelonnement suivant :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
4 900	4 900	4 900	4 900	4 900	13 500	13 500	13 500

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au
Ring Olympique Dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que le Ring Olympique Dieppois a organisé un déplacement en Grande Bretagne pour participer à un gala de boxe à Liverpool du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2004.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € au Ring Olympique Dieppois et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40 657 4339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification du tableau des postes et des effectifs - Création d'un poste de chargé de mission, responsable de la communication

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 34

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUATRE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET.

Absents et excusés : Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS.

Pouvoirs ont été donnés par M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. BEAUFILS à M. COIGNET.

Secrétaire de séance : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que pour répondre aux besoins de la Collectivité dans les domaines de la communication et de l'information, il s'avère nécessaire de s'attacher le concours d'un agent disposant de connaissances techniques spécialisées, niveau catégorie B, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

La personne recrutée sera chargée de la conception et de la réalisation de tous les supports de communication (journaux, brochures, affiches, objets, etc) et, en concertation avec les élus, elle assurera la mise en œuvre de la politique de communication de la Ville, et notamment l'accompagnement des décisions importantes de la Municipalité sur le plan de la communication.

Il ou elle sera en outre chargé(e) de la conception et de la réalisation de la communication événementielle pour l'ensemble des manifestations organisées directement ou indirectement par la Ville de Dieppe.

Un contrat liant l'agent à la Ville sera conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse et la rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 612 correspondant au 7^{ème} échelon du grade de Rédacteur Chef.

Par ailleurs, l'intéressé(e) pourra percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et / ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi ne requièrent pas d'enveloppe supplémentaire pour l'exercice 2004 et seront ensuite prévus dans les budgets des exercices suivants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 26 voix (groupe de la majorité)

☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 27 mai 2004

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

